

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	389
Artikel:	Les enfants et les mères : la maternité ne peut plus être une position à vie. - Quand nous serons grand'-mères : [1ère partie]
Autor:	Canfield Fisher, D. / Guéritle, Mad.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260844

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le délégué du Royaume-Uni (Lord Robert Cecil (*Réd.*) a fait observer que la question de la collaboration des femmes à titre officiel soulevait le principe élémentaire de l'égalité entre hommes et femmes en matière de droits politiques. Le nombre des femmes qualifiées pour occuper de hautes emplois étant encore restreint, on pourrait demander aux gouvernements, sans porter atteinte à leur souveraineté, d'accorder aux femmes les mêmes facilités qu'aux hommes pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires.

La déléguée de l'Espagne (Mme Palencia (*Réd.*) et plusieurs autres délégués ont insisté sur le rapport étroit qui existe entre le statut des femmes et la collaboration effective des femmes à l'œuvre de la Société.

Dans le même ordre d'idées, *la déléguée de la Tchécoslovaquie* (Mme Plaminkowa (*Réd.*) a émis l'avis qu'il serait opportun de faire une enquête sur la situation des femmes dans le monde, en vue de déterminer quels sont leurs droits politiques et civiques, quelle formation intellectuelle elles reçoivent et quel rôle elles sont autorisées à jouer dans la vie économique de leur pays...

La déléguée de la Hongrie (Comtesse Apponyi (*Réd.*) a estimé que les gouvernements devraient se maintenir plus étroitement en contact avec l'opinion publique qu'ils ne le font actuellement. Ils pourraient y parvenir en consultant les organisations féminines sur les questions soumises à la Société des Nations; dans certains pays, cette coutume existe déjà pour les questions se rattachant aux œuvres sociales et charitables, mais pourraient, avec avantage, être étendue à tous les problèmes dont se préoccupent la Société des Nations.

La déléguée de l'Australie (Dr. Ethel Osborne (*Réd.*) a estimé qu'afin de faciliter la collaboration des organisations féminines, le Secrétariat devrait tenir à jour une liste des organisations féminines, ainsi qu'un registre des femmes compétentes auxquelles on pourrait faire appel pour divers genres de service international.

Le sentiment général de la Commission semble être, toutefois, qu'étant donné les difficultés que souleverait l'établissement d'une liste de ce genre, le meilleur moyen de satisfaire à cette dernière demande serait peut-être de communiquer au Secrétariat les listes déjà établies par un certain nombre d'organisations et d'inviter le Secrétariat général à les compléter de la manière qu'il jugerait le plus utile.

La déléguée de la France (Mme Malaterre-Sellier (*Réd.*) a fait observer que la collaboration officielle des femmes était le point le plus important de la discussion et a soumis un projet de résolution qui a été appuyé par plusieurs délégués. Cette résolution, qui a été approuvée par la Commission, a été votée à l'unanimité par l'Assemblée:

L'Assemblée:

Rend hommage à l'œuvre accomplie par les femmes en faveur de la Société des Nations et approuve chaleureusement les efforts déployés pour intensifier leur collaboration;

Constate que les organisations féminines consultées sont unanimes à déclarer que l'égalité entre hommes et femmes est une condition essentielle de la collaboration effective des femmes à l'activité de la Société des Nations et que la voie par laquelle cette collaboration peut s'exercer de la manière la plus effective est celle des organes officiels compétents de la Société des Nations et des gouvernements;

Rappelle à tous les Etats membres de la Société l'article 7 du Pacte, qui envisage la possibilité:

a) Pour les gouvernements des Etats membres, de nommer des femmes compétentes dans leurs délégations à l'Assemblée,

aux conférences et aux commissions gouvernementales de la Société des Nations;

b) Pour le Conseil, de nommer des femmes compétentes dans les commissions techniques de la Société en qualité d'assesseurs et d'experts;

c) Pour le Secrétaire général, de nommer des femmes compétentes aux postes élevés du Secrétariat.

Le droit au travail de la femme mariée

A Berlin, une employée de commerce avait, par suite de son mariage, reçu son congé. Elle addressa une plainte au tribunal, s'appuyant sur la Constitution du Reich qui accorde les mêmes droits à tous les citoyens. Le tribunal reconnaît le bien fondé de la plainte et condamna le patron à reprendre son ancienne employée ou à lui payer une indemnité de 1200 RM. Les considérants du jugement relèvent entre autres que le renvoi était fondé uniquement sur le fait que l'employé était une femme, ce qui représente une grave injustice. L'employée n'aurait pas été renvoyée si elle ne s'était pas mariée. La femme ayant le même droit au mariage que l'homme, il n'est pas admissible que l'exercice de ce droit puisse lui causer des dommages.

A propos d'Assurance - Vieillesse

Nos lecteurs savent que le 26 octobre dernier une grande Conférence de représentants des plus importantes organisations économiques patronales et ouvrières, ainsi que de représentants de Sociétés d'utilité publique et de membres de différentes parties des Chambres fédérales, a été convoquée à Berne par le Département fédéral d'Economie publique. Plusieurs organisations féminines avaient été aussi invitées à se faire représenter à cette Conférence. Le but de celle-ci était d'exposer le contre-projet préparé par le Conseil fédéral contre l'initiative en faveur des vieillards nécessiteux, dite «initiative des aumônes», lancée par les adversaires de l'assurance-vieillesse et survivants telle qu'elle a sombré le 6 décembre 1931.

Cette initiative, on le sait, demande pour venir en aide aux vieillards nécessiteux le prélevement annuel d'une somme de 25 millions sur le Fonds d'assurance constitutionnellement constitué par les revenus de l'impôt sur l'alcool et le tabac, le principe de l'assistance s'opposant ainsi à celui de l'assurance. Le contre-projet du Conseil fédéral déclare bien se maintenir sur le terrain de l'assurance, mais fait lui aussi appel pour un autre usagé au Fonds des assurances, en destinant le pourcentage qu'il propose d'y prélever aux tâches sociales nées de la crise qui incombent à la Confédération, soit la lutte contre le chômage, les subventions à certaines catégories de travailleurs, etc.

Notre collaboratrice pour les questions fédérales reviendra plus en détail, dans un de nos prochains numéros, sur ces projets et les débats de cette Conférence, l'assurance-vieillesse ainsi menacée étant une question d'intérêt primordial pour les femmes. Mais nous tenons dès aujourd'hui à publier la suggestion

Nous recommandons vivement ce rapport: s'il n'épuise pas le sujet, il sera cependant un guide et un animateur.

A. de M.

Almanach socialiste 1933. Imprimerie coopérative La Chaux-de-Fonds.

Les feuilles tombent, les almanachs sortent de presse; celui qu'éditent les ouvriers neuchâtelois et jurassiens s'impose à l'attention par son allure à la fois artistique et populaire. Des articles bien documentés alternent avec de petites nouvelles, l'astronomie mène à la portée de tous conduisant la chronique de l'année écoulée, les récréations pour les soirées mauvaises nous amusent ainsi que les nombreuses illustrations et vignettes. Et si nous voulons acheter une vache, consultons la liste des foires et des marchés.

J. V.

Nous voulons la paix. 279 pages. S. R. I. P. 4, rue de Richelieu, Paris, 1932.

Voici un impressionnant recueil publié sous le haut patronage du ministre des affaires étrangères de France; il nous renseigne sur les forces paramilitaires en France, en Allemagne, parmi les réfugiés, les anciens combattants, les éducateurs, les églises, dans les milieux du théâtre et du cinéma, chez les positivistes, les francs-maçons, et dans les missions chrétiennes. Toutes ces institutions y ont exprimé leur désir de paix, mais il y ont déposé leur programme d'action pacifiste.

Ce livre nous donne en second lieu un tableau saisissant de la grande guerre avec, à l'appui du texte, des images de guerres cassées, de régions dévastées, des chiffres et des graphiques qui nous

d'un emprunt au lieu d'un prélèvement formulé par Mme Leuch, et que certains journaux ont fort mal comprise — est-ce parce qu'elle émanait d'une femme?... On verra par le texte ci-après qu'il s'agissait d'une proposition d'ordre technique, conciliatrice entre les tendances opposées qui se heurtaient violemment, et qui avait droit à la considération de ceux qui désiraient étudier sérieusement la question. Et c'est à nous, femmes, que l'on reproche de ne pas être objectives!...

E. Gd.

Intervention de Mme Leuch.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Je voudrais, en prenant la parole ici, indiquer que j'exprime l'opinion suivante uniquement en mon nom personnel, puisque nos Associations féminines n'ont pas encore eu l'occasion de prendre position à l'égard des propositions du Conseil Fédéral qui nous sont soumises aujourd'hui.

Nous maintenons toujours fermement le principe d'une assurance-vieillesse, nous plaçant sur le terrain de l'art. 34 *quater* de la Constitution fédérale comme sur celui de la seule méthode digne de venir en aide à la vieillesse.

D'autre part, on ne peut plus se dissimuler les difficultés de la situation financière actuelle de la Confédération que les appels constants à la Caisse fédérale motivée par la crise. Mais il paraît contraire à toute saine économie de devoir, pour accomplir les tâches sociales de la Confédération, d'une part prélever des fonds et les capitaliser, en affaiblissant ainsi la puissance financière de la Confédération, et d'autre part d'accumuler de l'argent pour des buts lointains, qui, peut-être ou même probablement, ne pourront être réalisés que lorsque les difficultés résultant du dérsarioi du marché du travail seront surmontées.

Puisqu'on nous a répété aujourd'hui à maintes reprises qu'il serait inconstitutionnel de détourner, même partiellement, les revenus de l'imposition sur l'alcool et le tabac, une solution ne serait-elle pas possible dans le sens d'un emploi *actuel* de ces fonds conformément aux propositions du Conseil Fédéral, mais sans les détourner *définitivement* de leur but? en ce sens que la Confédération ferait, pour une durée de 5 ans, un emprunt sans intérêt au Fonds des assurances, calculé sur la base de la moitié des revenus de l'imposition sur le tabac et de celle sur l'alcool? Une fois la crise passée, ces sommes seraient remboursées dans un délai à fixer par la Caisse fédérale au Fonds des assurances.

Les enfants et les mères

La maternité ne peut plus être une position à vie. — Quand nous serons grandes-mères.

Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, la maternité est une étrange affaire, et, par bien des côtés, absolument différente de toutes les autres; mais la plus étrange des différences échappe souvent à ceux qui traitent de ce sujet: je veux dire l'inévitable précarité de cette affaire; le fait qu'absorbée sans répit dans son travail, une mère est sûre de s'en trouver privée au moment même où elle a appris à s'en tirer le mieux possible; le fait qu'après avoir été surmenée pendant un certain temps, elle se trouve, au milieu de sa vie et à l'apogée de sa puissance, reléguée dans les rangs des «sans travail».

Les philosophes nous affirment que nous faî-

remorment les faits connus que nous oublions trop facilement. Il nous donne encore une vision de la guerre de demain, guerre africaine, guerre chimique, et, pour terminer, il nous fait assister aux conflits des réfractaires pour motif de conscience.

C'est un document pacifiste éloquent, et un appel aux consciences et aux volontés, document qui deviendrait une accusation grave, si la folie des nationalismes nous jetait dans une nouvelle guerre. C'est un livre à répandre largement.

A. de M.

Alex de MURALT: Auguste Forel. Editions Hans Huber, Berne, 1931.

«... Cette excellente biographie mérite d'être largement répandue dans les milieux féministes...»

Dr. ERNESTINE WERDER.

« La biographie écrite par le Dr Alex de Muralt est à la fois la plus complète, la plus scientifique et la plus récente des études qui ont été publiées sur la vie et l'œuvre de mon père », écrit le Dr Oscar Forel, de Prangins.

Né en 1848 d'une très ancienne famille vaudoise, Auguste Forel hérité de son père la ténacité et le sens des réalités du paysan vaudois, et sa mère une huguenote de la France du midi, lui donne le tempérament méridional et l'éducation religieuse calviniste. L'enfant frêle, timide, réservé, s'intéresse passionnément aux petites bêtes, aux fourmis surtout. Sans jamais abandonner la chasse aux insectes, il fait ses études au Gymnase de Lausanne d'abord, à l'Université de Zurich ensuite, où il se voit à la médecine. A 21 ans, il compose sa première étude sur l'instinct de rapine et de meurtre des fourmis, et



Cliché Mouvement Féministe

Mme Casimir ILLAKOWICZ
Féministe polonaise, poète et conférencière dont la récente causerie au Club International de Genève: "Pourquoi nous aimons nos ennemis" a remporté un très grand succès.

sous nous-mêmes notre destinée. Cherchons donc par quelle faiblesse d'esprit les mères sont responsables de cette période apparemment inévitable de pénible désorganisation. Tout d'abord, nous avons été prises à l'improviste par la transformations des conditions économiques qui a bouleversé nos vies sans que nous nous en rendions compte. Ce n'est pas un problème féminin bien-vieux: il y a cent ans, il n'obéissait pas comme aujourd'hui les femmes d'un certain âge. D'abord, les mères d'alors avaient généralement beaucoup plus d'enfants que celles de notre temps... c'est-à-dire qu'une femme était plus vieille que celles d'aujourd'hui quand le nid se trouvait vide, plus vieille non seulement en années, mais surtout en fatigues. Et sa vie différait de la nôtre sur d'autres points: on lui permettait (bien souvent même on l'en pria) de s'occuper de la nouvelle génération... Il était rare que la maison de Grand-mère ne contînt pas au moins l'un des petits enfants, séjournant dans ce refuge hospitalier pendant que sa famille traversait quelque orage domestique; ou si l'on n'y voyait point de petits enfants, c'est que Grand-mère était allée répondre à quelque cri de détresse venu de l'un des foyers dont elle était la conseillère.

Hélas! non seulement ces temps ne sont plus, mais il se pourrait aujourd'hui que nous ne devions pas même grand-mères. Nos filles ne songent pas au mariage avec la même obstination que nos aïeules et préfèrent une autre forme de service social à celle que leur présente la vie domestique qui nous est chère. En tout cas, nous ne deviendrons certainement pas grand-mère avant que nos enfants n'aient eu plusieurs années de vie indépendante et n'aient acquis une maturité de caractère et une expérience des affaires qui les rendent capables et désireuses de résoudre elles-mêmes leurs problèmes domestiques. Nos petits enfants ne seront certainement pas si nombreux que leur mère ne puisse s'en occuper, et ils ne seront pas tout sortis de leur première enfance que le système scolaire moderne,

présente l'année suivante à la Société helvétique des sciences naturelles un grand travail sur les fourmis de la Suisse¹. Puis il passe cinq ans à Munich où il étudie plus spécialement la psychiatrie, et en compagnie de l'ingénieur et entomologiste Steinheil — dont il épousa plus tard la sœur — il s'en va aux Antilles toujours pour étudier les insectes, et de retour à Zurich est nommé d'abord second médecin et ensuite directeur de l'asile zuricais des aliénés au Burghölzli.

Après avoir nettoyé les écuries d'Augias qu'était le Burghölzli à l'époque où il en prit la direction, Forel réforme aussi les conditions de vie des aliénés. Devenu un psychiatre éminent, il se préoccupe des causes réelles des maladies mentales; chercheur scientifique, il étudie l'anatomie du cerveau; naturaliste et spécialiste des fourmis, il accomplit une tâche immense: en cinquante ans de travail il décrira plus de 3500 espèces et variétés nouvelles de fourmis; réformateur social, il se donne résolument à la lutte antialcoolique, crée l'établissement de secours aux buveurs d'Ellikon, basé sur l'abstinence totale, et la première loge suisse des Bons-Templiers. Son activité magnifique s'étend aussi aux questions sexuelles, à la lutte contre la prostitution et les maisons de tolérance. Enfin, devenu habile hypnotiseur, il use de ce pouvoir pour la guérison des malades et écrit plusieurs traités sur l'hypnotisme et la suggestion.

Après vingt années passées à Zurich, Forel revient dans le canton de Vaud; il fonde à Lausanne la Ligue pour l'action morale d'où essaient des œuvres intéressantes, par exemple la Société de la Maison du peuple, un patronage

¹ Les Fourmis de la Suisse, Ed. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds; 6 fr. broché.

si supérieurement organisé, viendra les arracher non seulement des bras de leur grand'mère, mais de ceux de leur mère elle-même.

La dernière ressource de nos aïeules nous est aussi enlevée: celle de nous consacrer à la tenue de la maison. Si nous sommes franches avec nous-mêmes, il nous faut bien admettre que ce n'est plus aujourd'hui une occupation suffisante pour remplir la vie d'une femme en pleine maturité. Les grandes opérations du filage, du brassage, du tissage n'existent plus pour donner à Grand'maman l'illusion d'être aussi affairée qu'elle le fut. Comme tous ses contemporains, elle achète tout fait ce qui se fabriquent autrefois à la maison; et toute femme habituée à diriger sa maison en s'occupant de ses enfants trouvera que les occupations domestiques sont un travail insuffisant pour en faire la seule occupation de son existence.

Vous allez me demander quelle nécessité il y a à exposer des vérités bien connues sur la vie domestique moderne? C'est que tout en les connaissant parfaitement, nous persistons à vivre comme si nous les ignorions. Une jeune mère qui élève des enfants de cinq et deux ans et qui en attend un troisième ne voudra jamais croire que les enfants, ses enfants grandiront et la quitteront. D'ailleurs, il lui semble qu'elle n'a pas le temps de songer à ces éventualités tant les enfants exigent de soins et de réflexions. Quelles que soient les exigences de sa vie affairee d'aujourd'hui, elle se blâmerait de ne pas donner à ses petits les soins physiques qui les rendront heureux et vigoureux dans leur âge mûr; mais elle leur prépare le plus triste spectacle que nous puissions la contempler: la vue d'une vie humaine qui s'est atrophiee et fanée pour leur permettre de vivre.

(A suivre.) D. CANFIELD FISHER.
(Adaptation franç. de Mad. GUÉRITTE.)

A la Commission Administrative de l'Hôpital et de la Maternité.

On sait que l'Association genevoise pour le suffrage féminin a toujours considéré comme une des tâches à son programme d'obtenir l'accès de femmes qualifiées à des Commissions officielles, et que ce n'est qu'en 1925 qu'elle a, pour la première fois, battu en brèche le préjugé qui avait toujours barré le passage à ses candidates, et réussi notamment, de concert avec l'Union des Femmes, à faire entrer Mme le Dr. Maystre dans l'importante Commission administrative de l'Hôpital et de la Maternité.

Combien le travail de Mme Maystre a été utile et apprécié dans cette Commission, c'est ce que prouvent les regrets unanimes qui entourent sa démission, causée par une surcharge de travail ne lui permettant plus de faire face à ces fonctions très absorbantes. La reconnaissance de nos Sociétés féminines genevoises lui est tout spécialement acquise par la façon dont elle a marqué par son activité la nécessité absolue de la présence d'une femme en tout cas dans cette Commission. Le Conseil d'Etat du canton de Genève vient en effet de nommer une autre femme en remplacement de Mme Maystre: Mme le Dr. Cécile Bertrand, présentée simultanément par l'Association pour le Suffrage, l'Union des Femmes, l'Association des Femmes universitaires et l'Union des Institutrices primaires.

Toutes nos meilleures félicitations vont à Mme

des aliénés, une Goutte de lait, une Ligue d'acheteurs, une Coopérative des consommateurs, un Foyer du travail féminin, une imprimerie coopérative, l'Ordre international pour l'éthique et la culture, etc., etc.

Des 1907, c'est à Yvorne, dans une belle demeure campagnarde appartenue à La Fourmillière où vivent les Forel, Biron, que très ébranlé par la guerre et affaibli par la maladie, l'infatigable savant continue de travailler; infirme du bras droit, il apprend à écrire de la main gauche. Socialiste et pacifiste convaincu, il défend encore ses idées par la parole et par la plume comme au temps de sa jeunesse. Devant toutes les injustices, il se dresse menaçant et tenace. Forel fut féministe dans l'âme; lui et sa dévouée compagne s'intéressaient aux progrès du groupe suffragiste d'Aigle et exprimaient leurs regrets quand la maladie ou le mauvais temps les empêchaient d'assister à une assemblée ou une conférence.

Après avoir écrit de la main gauche son dernier et remarquable ouvrage sur les fourmis, Forel se décide à se séparer de sa merveilleuse collection de ces petites bêtes — la plus grande collection: du monde — et la vend au musée de Genève.

Le patriarche d'Yvorne mourut le 27 juillet 1931 à l'âge de 83 ans. Ce courageux lutteur, ce grand penseur est en repos, mais son œuvre lui survit. Le livre très intéressant et documenté de M. de Muralt, que seul un médecin pouvait écrire aussi intelligemment, est un hommage à celui qui se disait citoyen de la terre.¹

J. V.

le Dr. Bertrand, qui, à ses qualités professionnelles, à l'expérience acquise pendant quatre ans comme médecin-assistant à la Polyclinique, joint pour nous le mérite d'être une suffragiste convaincue et militante, membre depuis bien des années du Comité de l'Association pour le Suffrage, et qui, nous le savons, ne permettra jamais que soit porté atteinte devant elle aux principes fondamentaux de notre féminisme.

La X^e Conférence des Présidentes de Sociétés suffragistes

De plus en plus, ces rencontres annuelles des Présidentes de nos sections suffragistes s'avèrent excellentes, aussi bien au point de vue des idées neuves et intéressantes qu'elles mettent en circulation dans les milieux suffragistes, qu'à celles des relations personnelles qu'elles permettent de nouer et d'entretenir, ou encore à celui de l'entrain et du courage qu'elles insufflent à celles qui, dans des conditions souvent bien difficiles, luttent pour le succès de notre mouvement. Et la réunion du 23 octobre dernier, convoquée à Berne, n'a pas manqué à la tradition. Par le nombre des participantes d'abord, 28 Sections et Groupes locaux étaient représentés par 35 personnes venues des quatre coins de notre pays; par l'intérêt des questions traitées ensuite. On entendit d'abord Mme Grutter (Berne) parler de la Ligue antisuffragiste installée dans le canton de Berne, avec quelques ramifications sur territoire vaudois, et dont la conférencière analysa très justement la psychologie plutôt simpliste, faisant l'historique de son développement, et apportant des précisions utiles à connaître sur son organisation et son fonctionnement. Il est seulement dommage que, emportée par sa verve et ses convictions, Mme Grutter ait débordé sur le temps prévu pour la discussion, si bien que, malgré les efforts de Mme M. Kammacher (Montreux), qui présidait, il a été impossible avant la séparation d'examiner à fond la question somme toute essentielle: celle de l'attitude des suffragistes vis-à-vis de Ligues de cet ordre. S'il combatte, leur donnant de la sorte une importance qu'elles seront heureuses de s'attribuer? ou est-il plus politique de les ignorer dans un silence plein de dédain? deux problèmes de tactique suffragiste différents suivant les circonstances de chaque région, et qu'il aurait été intéressant d'envisager sous tous leurs angles.

Mme Leuba (Leysin) expose ensuite avec beaucoup de pénétration et de conviction ses idées sur la méthode par laquelle une mère de famille peut gagner ses enfants au suffrage féminin. Malheureusement, la discussion de cette question très importante aussi ne donna pas non plus tout ce que l'on pouvait en attendre, non pas alors faute de temps, mais faute de participantes, les mères de familles étant restées sur la réserve beaucoup plus que les célibataires dans cet échange de vues! En revanche, l'exposé que fit Mme Gourd sur la situation financière véritablement très sérieuse de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et qui influe forcément sur ses perspectives d'avenir, souleva une discussion extrêmement animée — et très réconfortante aussi par l'intérêt chaleureux porté au sort de notre grande Fédération internationale, par la volonté marquée des assistantes de faire un réel effort en sa faveur, et par la conviction inébranlablement manifestée de la nécessité absolue de son existence. Les Sections vont étudier cette question au cours de cet hiver, et formuler des suggestions et des propositions au Comité Central pour sa session de janvier; en réalité, ne suffirait-il pas d'un effort minime mais continu, de la part de chaque membre pour assurer l'avenir de l'Alliance?

On entendit encore Mme Leuch, Présidente centrale de l'Association, dans quelques communications aux Sections touchant leur activité de cet hiver; puis, à la suite de propositions individuelles diverses, une conversation générale très animée s'engagea, à laquelle mit seulement fin l'heure impalpable des trains. Mais l'on ne se sépara pas sans envoyer un télégramme de sympathie et de vœux de prompt rétablissement à Mme Vischer-Alioth (Bâle-Ville), l'une des inspiratrices et animatrices de ces Conférences, retenue malheureusement chez elle par la maladie, au grand regret de chacune.

Une assistante.



Séance du Comité Central.

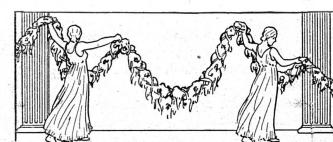
Bien que l'ordre du jour de la dernière séance du Comité Central de notre Association ne fut pas extrêmement chargé, certaines questions ont dû cependant être remises à une autre réunion pour qu'il soit possible de les étudier de façon approfondie; ce fut le cas notamment de

l'avenir de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, ce qui permettra aux présidentes de Sections de collaborer à cette étude en fournissant au C. C. par leurs propositions une base utile de discussion.

C'est que, qu'on le veuille ou non, de nombreux sujets qui ne sont pas spécifiquement suffragistes occupent forcément ce Comité et absorbent une bonne partie de son temps: par exemple la nationalité de la femme mariée, un Comité spécial de délégués de quatre organisations nationales ayant pris en main dans le domaine suisse, et préparant une requête à soumettre au Conseil Fédéral; par exemple encore, la lutte contre les stupéfiants, au sujet de laquelle a été confirmée la découverte faite par nous dans notre précédent numéro, à savoir que, alors que ce sont les femmes qui ont pris l'initiative de ce mouvement et l'ont lancé, le Bureau directeur du Comité national récemment fondé ne compte pas un seul membre féminin!! tandis qu'en revanche, la Commission d'études des industries de guerre a, aussi créée, fait appel au concours féminin.

Dans l'ordre suffragiste pur, signalons le compte-rendu du Cours de Vacances de 1932 et les plans pour celui de 1933, qui se tiendra probablement dans le Tessin; le rapport de la présidente à la séance d'une Commission du parti radical suisse à laquelle elle fut conviée, en compagnie des chefs de la Ligue antisuffragiste, à exposer notre revendication devant un auditoire profondément silencieux et morne; et les très intéressantes précisions apportées par Mme Zvhahn, soit sur le service de presse si bien dirigé par elle, soit sur la documentation qu'elle rassemble avec intelligence et minutie sur la solution donnée dans divers cantons suisses à certains problèmes suffragistes (prud'hommes, électoral et éligibilité ecclésiastique, etc.). Le Comité s'occupa également de questions d'administration intérieure: rapport financier, film, activité chancelante de certaines Sections, liste de conférencières; de questions de paix, soit en relations avec l'activité du Comité International féminin pour le Désarmement, sur laquelle Mme Gourd présenta un bref rapport, soit à la suite d'une proposition de la Section de Saint-Gall; des faits et gestes de la délégation suisse à la récente Assemblée de la S. d. N., etc., etc. Quoi d'étonnant que sept heures d'horloge bien remplies aient passé à ces entretiens et à ces discussions d'ordre varié, qui prouvent une fois de plus à quel point le suffrage féminin constitue la clef de tous ces problèmes actuels?

E. GD.



A travers les Sociétés

Les femmes d'affaires.

Réunie le 27 octobre au soir chez sa présidente Mme Schroeder, à Lausanne, l'Union féminine suisse des carrières libérales et professionnelles a admis sept membres nouveaux et entendu un rapport de sa présidente sur le congrès qui, à Paris, les 14 et 15 juillet dernier, réunit les présidentes de seize Fédérations nationales. On y a discuté de l'admission des ménagères dans la Fédération; ne serait-ce pas un moyen de remettre en honneur la ménagère, de lui donner la dignité professionnelle et d'améliorer la situation de cette bonne à tout faire non rétribuée? On a parlé aussi à Paris des droits égaux, de l'émanicipation des femmes, de leur collaboration au désarmement, des échanges internationaux, des barrières douanières qui s'élèvent entre les Etats. Il est intéressant de constater que, quelles que soient les préoccupations des associations féminines, elles en arrivent toutes, de par la force des choses, à constater l'inériorité où les placent leur minorité politique et à aborder la question de l'égalité des droits.

L'Union organise, pour la fin du mois de novembre, sa première manifestation publique, c'est-

à-dire une exposition-vente où l'on verra des tricots, des tissages, des broderies, de la peinture, de la sculpture, de la gravure.

S. B.

Union des Femmes de Genève.

Le Bureau de placement de l'Union des Femmes ayant pris un très grand développement à maîtrisé, par suite de la situation économique actuelle, de chercher un nouveau local. Grâce à la générosité de la Ville de Genève, il a pu s'installer dans une salle de l'ancienne Ecole de la Madeleine, au 1^{er} étage.

Ce bureau, qui est destiné à procurer du travail aux chômeuses de toute les branches, est entièrement gratuit. L'installation, le téléphone, le mobilier ayant occasionné des frais supplémentaires, le Comité de l'Union des Femmes serait très reconnaissant à ceux qui pourraient participer à ces dépenses imprévues en versant un don, si modeste soit-il, au local de l'Union, 22, rue Etienne-Dumont, ou au Compte de cheques I. 1198.

Le Comité recommande chaleureusement le Cours populaire d'art décoratif que donne au local de l'Union Mme L. Vollenweider, tous les vendredis, à 20 h. 30. S'inscrire au local.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 4 novembre:

LAUSANNE: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, 2 bis, rue du Lion d'Or, 20 h. 30: Séance mensuelle. A propos de *Ministère féminin* (les ministères féminins sont-ils favorables ou non au développement du pastorat féminin?), causerie par Mme L. Hache. Discussion.

Samedi 5 novembre:

GENÈVE: Ouverture de la « Semaine de la Paix », Palais Eynard, 15 h.: Ouverture officielle de l'Exposition *Pax ou Guerre*; 17 h.: *Les Femmes et la Paix*, causeries par Mme Mary Dingman, présidente du Comité International féminin pour le Désarmement, Emilie Gourd, membre de ce Comité, A. Hallsten-Kalla, membre de la Section de Coopération intellectuelle (S. d. N.), et Mme N. Spiller (S. d. N.). — Vente de ruban blanc de la paix au profit du Comité International féminin pour le Désarmement.

Lundi 7 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Vernissage et ouverture officielle de la XII^e Exposition de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Mardi 9 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: *L'art du Moyen-Age en France*, deuxième causerie.

Samedi 12 novembre:

GENÈVE: Club International, 4, rue de Montoux, 15 h. à 19 h.: Séance anniversaire des vingt ans du Mouvement Féministe. — 19 h. 30: Selon le nombre d'inscriptions, souper en commun à la Taverne anti-alcoolique de Plaimpalais, 6, rue de Saussure.

Lundi 14 novembre:

GENÈVE: Taverne anti-alcoolique, 6, rue de Saussure, 19 h. 30: Soroptimist-Club; Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités. Activité professionnelle et devoirs familiaux (suite de la discussion commencée le mois dernier).

Mercredi 16 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: *L'art du Moyen-Age en France*, troisième causerie.

Vendredi 18 novembre:

GENÈVE: Station d'émission Radio-Suisse romande, 16 h. 45 à 17 h.: Causerie par T.S.F. par Mme Emilie Gourd. (Le sujet sera annoncé par les revues spéciales.)

Milie Jane Hoschek
(Abonnée au Mouvement)
13, QUAI DES BERGES
téléphone 25.419

PARAPLUIES
GRAND CHOIX DE FOURRURES
NANTEAUX EN TOUS GENRES

Se charge de transformations et de réparations aux meilleures conditions.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

FIANCÉES !

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle toile du canton de Berne et des Vosges, pouvant durer longtemps et d'un goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution parfaite.

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats.

Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER
42, r. du Rhône (III^e)
— GENÈVE —
Téléphone 52.730

Echantillons et voyageurs à disposition

¹ Forel a publié plus de 400 ouvrages divers; ses principales publications sont en français: *Les journées de la Suisse*; *Le monde social des fous* (5 vol.); *La boisson dans nos mœurs*; *La question sexuelle* (traduite en une vingtaine de langues), etc.